

FICHE TECHNIQUE DES SPECIFICATIONS SUR LES TRAVAUX A EFFECTUER

Avant de commencer les travaux, la zone et alentours concernés seront protégés, notamment tout le mobilier, les tableaux et les sols seront bien couverts. Les tableaux et les sols des zones de passage du matériel seront également protégés, notamment aux escaliers, dans l'ascenseur et aux couloirs.

Si le volume d'encombrants devient élevé, un système d'évacuation par l'extérieur des fenêtres sera mis en place. L'ascenseur ne sera pas utilisé en cas de transport de matériel et/ou évacuation des gravats.

Toutes les portes, espaces libres, couloirs, etc. d'où la poussière puisse s'échapper, seront fermés également avec des plastiques et scotchés pour éviter le déplacement de la poussière à d'autres endroits en dehors de la zone des travaux.

Les travaux à réaliser et les matériaux à utiliser seront d'une qualité maximale :

- peinture : après avoir mis la couche d'impression et d'enduit, une double couche de peinture sera mise.
- joints de douche : le matériel utilisé sera de l'élastomère et hydrofuge.
- sols : dans l'installation des sols, sera inclus dans le prix le rabotage et l'adaptation des portes, ainsi que l'installation des barres de seuil entre les chambres et le couloir, dans le cas où il sera nécessaire de faire ce travail.
- Les finitions de peinture et la finalisation du travail doivent être très soignées et de la meilleure qualité.

Tous les meubles et les équipements déplacés pour les travaux, seront remis à sa place à la fin des travaux. Les installations seront remises en propreté, dans les conditions normales et d'origine pour son utilisation immédiate à disposition des résidents et du personnel.

Contrôle, conformité et réception des travaux seront assurés par l'architecte M. Karim DEHMOUS.

Paris, le 17 juin 2019





Justo ZAMBRANA
Directeur